

(N° 78.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 15 MAI 1894.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1894.

(Voir les n°s 117 II, session de 1892-1893, 6 II et 70, session de 1893-1894, de la Chambre des Représentants ; 66, session de 1893-1894, du Sénat.)

Présents : MM. HARDENPONT, Vice-Président ; DOMINIQUE BRUNARD, FINET, DE LHONEUX, VAN DEN DOOREN et VAN PUT, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1893 comportait fr.	106,850,021 17
Le Projet de Budget pour 1894, adopté par la Chambre, s'élève à	107,748.522 77
Soit une augmentation sur 1893 de fr.	<u>898,501 60</u>

Cette différence se décompose comme suit :

1° *Augmentations* :

ART. 5. Intérêts et amortissement Dette 3 p. c. . fr.	784,416 »
7. Intérêts et amortissement Dette 3 1/2 p. c., 2° série	77,396 60
14. Annuités pour payer le service des actions privilégiées Grande Compagnie du Luxembourg	575 »
17. Annuités du chef de la reprise de réseaux téléphoniques concédés	32,400 »
18bis. Indemnités du chef de servitudes militaires (rente annuelle)	45,000 »
22. Pensions diverses	85,429 »
23. Pensions des professeurs et instituteurs communaux	135,000 »
A reporter . . . fr.	<u>1,160,216 60</u>

(2)

Report . . . fr.	1,160,216 60
25. Intérêts à 3 1/4 p. c. des cautionnements versés en numéraire	64,285 »
Total des augmentations. . fr.	1,224,501 60

2° *Diminutions :*

ART. 12. Quote-part dans le loyer des lignes Grand-Du- cales fr.	225,000 »	
26. Intérêts des cautionne- ments des remplaçants dans la milice nationale	1.000 »	
27. Intérêts 2 1/2 p. c. des consignations en géné- ral, etc.	100,000 »	326,000 »
Solde comme ci-dessus . . . fr.		898,501 60

Il est à remarquer que de cette augmentation totale
de fr. 898,501 60
la plus grosse part, soit. 784,416 »
est représentée par les charges d'intérêt et d'amortissement des capitaux
empruntés et à emprunter en 1893. Ce fait trouve son explication dans
l'article 4 de la loi contenant le Budget des recettes et dépenses extraor-
dinaires pour l'exercice 1893.

La Chambre des Représentants, dans sa séance du 27 avril, a adopté
le Projet de Loi à l'unanimité des voix.

Votre Commission des Finances, Messieurs, vous en propose également
l'adoption.

Le Rapporteur,
EMILE VAN PUT.

Le Vice-Président,
HARDENPONT.